



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 23 mai 2018 se tenait la 22e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors de cette rencontre nous avons paraphé les textes sur l'article 15, traitant des comités locaux de même que sur l'article 23, soit les vestiaires et salles d'habillage. Nous avons également signé un arrangement local sur le comité de relations de travail.

Nous avons aussi abordé l'employeur sur la période de probation, la semaine de travail, les activités à l'extérieur de l'établissement pour une période de plus de 24 heures, sur le transport des usagers ainsi que sur la récupération des sommes versées en trop. L'employeur nous a abordés, notamment, sur la notion de déplacement.



En ce qui a trait aux déplacements des usagers, le comité maintient sa position à l'effet que l'employeur doit constituer une flotte automobile sécurisée. L'employeur prétend qu'il ne peut accueillir notre demande puisqu'il que cela engendrerait des frais. Encore cette semaine une travailleuse a été blessée alors qu'elle transportait un usager dans un taxi. Donc, pour une question d'économie, l'employeur accepte que vous soyez blessé au travail. Qu'est-ce qui est le plus important, des économies ou une vie humaine? Se poser la question c'est y répondre.

Pour ce qui est de la récupération des sommes versées en trop, nous demandons à l'employeur de vous aviser au moins 30 jours avant qu'ils ne puissent vous prélever de l'argent sur votre paye. L'employeur prétend que c'est trop long et qu'ils désirent se faire rembourser rapidement, car c'est de l'argent public. Nous

sommes conscients que les personnes salariées doivent rembourser ces montants, mais attendre 30 jours ne mettra pas le CISSS en faillite. Alors que savoir au moins 30 jours à l'avance que notre paye sera amputée et avoir la possibilité de faire les aménagements nécessaires sur notre budget est primordial.

Nous serons de retour à la table de négociation demain afin d'aborder un sujet important c'est-à-dire la gestion de la liste de rappel. Nous vous ferons rapport jeudi prochain.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN